



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE C

Séance du 22 juillet 2024

Nombre de membres en exercice : 27
Date de la convocation : 15 juillet 2024
Date d'affichage : 30 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le vingt-deux juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

Etaient présents : Mmes et MM. M. JACOBBERGER – B. PY – T. SEGUIN – G. BRIOT adjoints – S. COLLILIEUX – F. LUPFER – C. HOTTINGER – R. KIFFER – P. PARISOT – G. SALVI – C. LAMBOLEY – V. TRARI-MEDJAOUI – T. SCHLUMBERGER – B. GRANDJEAN – O. HOUILLON – M. FAIVRE – A. IPPONICH

Pouvoirs : Y. TESTON donne pouvoir à T. SEGUIN – S. TETOT donne pouvoir à R. KIFFER – M. BONNET donne pouvoir à M.C. FAIVRE – M. HEQUET donne pouvoir à A. IPPONICH

Excusé : D. RANOUX

Absents : C. AMAROT-HOUSSARD – S. LAMBERT – Q. COUVREUR – P.E. PHEULPIN

Philippe PARISOT a été désigné secrétaire de séance

DCM 2024/07/63

Convention ENEDIS : demande d'autorisation de passage pour le renforcement de la ligne électrique aérienne issu du poste des « Orchas »

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de la desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, des travaux doivent emprunter la propriété de la Commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de servitudes avec la société ENEDIS annexée à la présente délibération.
- Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.
- Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Marie-Claire FAIVRE